

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

CONCERNANT LA REVITALISATION
DE L'ACCORD DE COMMERCE
ET DE COOPÉRATION
ENTRE LE QUÉBEC ET L'ONTARIO

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté par monsieur Philippe Couillard, en sa qualité de premier ministre du Québec, par monsieur Jacques Daoust, en sa qualité de ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, et par monsieur Jean-Marc Fournier, en sa qualité de ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne,

ET

LE GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

représenté par madame Kathleen O'Day Wynne, en sa qualité de première ministre de l'Ontario, et par monsieur Brad Duguid, en sa qualité de ministre du Développement économique, de l'Emploi et des Infrastructures.

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario ont conclu, le 11 septembre 2009, l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ci-après « ACCQO »);

ATTENDU QUE l'ACCQO institue un partenariat visant à améliorer l'intégration économique entre les Parties et assurer l'ouverture, l'efficacité et la stabilité des marchés dans l'espace économique Québec-Ontario;

ATTENDU QUE les relations de longue date entre le Québec et l'Ontario permettent de tirer profit ensemble des défis et des opportunités économiques qui se présentent, dans un esprit d'ouverture et de coopération, afin d'accroître la compétitivité et la prospérité économiques;

ATTENDU QUE le Québec et l'Ontario sont résolus à poursuivre leurs efforts visant à réduire et éliminer les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services, des investissements et des investisseurs, pour autant qu'il soit possible de le faire en pratique;

ATTENDU QUE le Québec et l'Ontario ont des intérêts communs, tels que l'amélioration de la productivité et la stimulation de l'innovation, l'augmentation des occasions d'investissement et de commerce pour nos entreprises et une intégration plus poussée de nos marchés de l'énergie;

ATTENDU QUE le 21 août 2014, les premiers ministres du Québec et de l'Ontario ont exprimé une volonté commune de renforcer l'alliance économique entre le Québec et l'Ontario en revitalisant l'ACCQO;

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DU PROTOCOLE D'ENTENTE

Les Parties confient à leur ministre responsable du développement économique le mandat de procéder à une revitalisation de l'ACCQO conclu en septembre 2009 avec l'objectif de :

- renforcer l'espace économique Québec-Ontario en tant que centre de productivité, d'innovation et de pôle d'exportation au Canada;
- encourager les entreprises du Québec et de l'Ontario à étendre leurs opérations à l'intérieur de l'espace économique Québec-Ontario;
- favoriser l'investissement sur les territoires du Québec et de l'Ontario;
- stimuler la croissance économique et la création d'emplois dans les deux provinces;
- relever à un niveau supérieur les axes de coopération actuels et passés entre le Québec et l'Ontario;
- encourager de nouvelles initiatives économiques allant au-delà des activités actuellement réalisées.

2. MARCHÉS PUBLICS

Au plus tard le 30 avril 2015, le Québec et l'Ontario aligneront leurs engagements en vertu de l'ACCQO en matière de marchés publics avec ceux prévus dans l'Accord économique et commercial global (AECG), et ce, afin d'assurer que les fournisseurs du Québec et de l'Ontario ne seront pas traités moins favorablement que les fournisseurs de l'Union européenne.

3. D'AUTRES DOMAINES DE COLLABORATION

Le Québec et l'Ontario travailleront ensemble en vue de :

a) Améliorer le chapitre Coopération réglementaire de l'ACCQO (chapitre 3)

- Un groupe de travail évaluera comment le Québec et l'Ontario pourraient bonifier leur engagement actuel de partager de l'information sur les propositions de réglementation et sur les meilleures pratiques en matière de réglementation susceptibles d'avoir un impact tangible sur les entreprises.

b) Réaliser des missions commerciales conjointes

- Le Québec et l'Ontario évalueront la faisabilité de mener des missions commerciales conjointes pour des secteurs industriels particuliers ou dans des pays ou des régions présentant un intérêt mutuel, et ce, dans le but de maximiser leurs ressources actuelles et leurs réseaux internationaux.

c) Réactiver le Comité consultatif du secteur privé de l'ACCQO

- Le Comité sera réactivé avec comme mandat de fournir aux ministres responsables des conseils stratégiques sur les domaines de coopération économique et d'identifier des obstacles au commerce entre les deux provinces.

d) Renforcer le chapitre Énergie (chapitre 4)

- Le Québec et l'Ontario identifieront des façons d'améliorer et d'accroître la coopération en matière d'énergie en mettant à jour le chapitre Énergie.

4. MISE EN ŒUVRE

Le Secrétariat, tel que défini à l'Article 2.3 de l'ACCQO, s'assurera de la mise en œuvre du présent Protocole d'entente.

Le Secrétariat de l'ACCQO fournira à la Conférence des ministres, sur une base régulière, des rapports d'étape ainsi que des mises à jour relativement au présent Protocole d'entente.

5. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Rien dans le libellé du présent Protocole d'entente ne déroge aux pouvoirs, aux droits ou aux privilèges des assemblées législatives ou des gouvernements du Québec et de l'Ontario, notamment tous pouvoirs, droits ou privilèges liés à la langue, ni ne peut influencer sur l'interprétation de toute loi ou de tout règlement, de tout décret ou de toute ordonnance rendue en vertu d'une loi, ni sur la validité des mesures prises par le Québec ou l'Ontario, ou par un de leurs organismes.

L'une ou l'autre des Parties peut mettre fin au présent Protocole d'entente, au moyen d'un préavis écrit d'au moins trois mois.

Toute disposition du présent Protocole d'entente peut être modifiée au moyen d'une entente écrite entre les deux Parties.

Signé en ce 21^e jour du mois de novembre 2014, en français et en anglais, les deux versions faisant également foi.

ORIGINAL SIGNÉ

Philippe Couillard
Premier ministre

ORIGINAL SIGNÉ

Kathleen O'Day Wynne
Première ministre

ORIGINAL SIGNÉ

Jacques Daoust
Ministre de l'Économie, de
l'Innovation et des Exportations

ORIGINAL SIGNÉ

Brad Duguid
Ministre du Développement
économique, de l'Emploi et de
l'Infrastructure

ORIGINAL SIGNÉ

Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Affaires
intergouvernementales
canadiennes et de la Francophonie
canadienne